



# Bulletin Officiel

N° 4543 Lundi 17 Février 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE : SOPAT 2

### AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOPAT 3

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 4-7

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 2014 -1 » 8-11

### COURBE DES TAUX

12

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

### ANNEXE I

#### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31/12/2013

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

COMMUNIQUE DU CMF

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE

**Société de Production Agricole Teboulba  
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Té Boulba-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société Gallus Holding Finance, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT et ce, conformément à la décision du CMF n°29 du 15 septembre 2009 stipulant que : « ...tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la société Gallus Holding Finance entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ».

Par cette demande, le Groupe La Rose Blanche (Groupe Kamel Belkhiria) détenant 49% du capital de la société Gallus Holding Finance, se propose d'acquérir 51% du capital de ladite société (par les sociétés MEDIGRAIN, MCSR, et monsieur Kamel Belkhiria), appartenant à Rached Lahmar, Fethi Lahmar, Imed Lahmar, Sihem Boussemma, Ikbel Brahem, Intissar Lahmar, et aux sociétés Meleagris et Lahmar Holding.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société SOPAT à partir du **jeudi 13 février 2014**.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba

La société Gallus porte à la connaissance des actionnaires de la Société de Production Agricole Téboulba "SOPAT" et du public, que le Fonds ABRAAJ CAPITAL - SGAM AL KANTARA, détenant 49% du capital de Gallus S.A, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT, a cédé sa participation au niveau de la société GALLUS au profit des sociétés du Groupe Belkhiria et des frères LAHMAR dans les proportions suivantes :

Acquéreur	Nombre d'actions acquises	En % du capital de la société GALLUS
Société MEDIGRAIN	4 990 272	26.72727%
Société MCSR	4 158 510	22.27246%
Société ACN	10	0.00005%
Société GSS	10	0.00005%
Société TRANSFOOD	10	0.00005%
Société UNAGRO	10	0.00005%
M.Kamel BELKHIRIA	7	0.00004%
M.Rached LAHMAR	3	0.00002%
M.Fethi LAHMAR	1	0.00001%
M.Imed LAHMAR	1	0.00001%
Total	9 148 834	49.00%

La cession s'est effectuée pour un montant global de 11 000 002.402DT pour 9 148 834 actions.

Des négociations en vue de concrétiser une cession de parts conférant le contrôle de la société aux sociétés du Groupe la rose blanche (Belkhiria) de la part des frères Lahmar sont à un stade très avancé et devraient aboutir à très brève échéance. La société Gallus ne manquera pas d'informer le public de l'issue de ces négociations en temps opportun.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

**Taux variable:** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-1 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 28/11/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars aux conditions suivantes :

- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux : 7,3% et/ou TMM+1,9%.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 » est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **17/02/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **17/03/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/03/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du lac II - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis.



- Suite -

### **But de l'émission :**

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

#### **Nature, forme et délivrance des titres :**

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2014-1 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre IV – Titre 1 – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA CAapitaux, Intermédiaire en Bourse).

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/03/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

#### Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année n-1 au mois de février de l'année n.

#### Taux fixe

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année, d'un montant annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2019**.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, **17 mars** de chaque année. Le premier paiement en principal et intérêts aura lieu le **17/03/2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,3% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2013, qui est égale à 4,5933%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,4933%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale** : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

**Durée de vie moyenne** : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2014-1».

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,741 années.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et de la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

**Notation de la société** : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 08/11/2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- ✓ Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale court terme : F3 (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette senior : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette subordonnée : BB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative

**Notation de l'emprunt** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 20/01/2014, la note « BBB (tun) » avec mise sous surveillance négative à l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 ».

- Suite -

**Organisation de la représentation des obligataires :** Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres :** Au 31/12/2013, Il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Cotation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0851** en date du **31 janvier 2014**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013** et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **13-006-A001** en date du **31 janvier 2014**.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Haddad les Berges du Lac Tunis et de l'AFC- intermédiaire en bourse- sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du lac II – Les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 17 FEVRIER 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,775%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,509%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,356%		1 004,495
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,414%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 013,747
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,538%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,583%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,628%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,684%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,729%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,763%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,819%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,840%	1 020,196
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015	4,864%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,098%	998,211
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,251%	999,897
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,469%	868,436
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,532%	992,614
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 029,802
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,724%		985,381
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,864%	985,181
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,895%	759,042
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,942%	981,066
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,117%	969,823
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,244%		960,609
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,312%	1 036,490
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,323%		953,173

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	148,669	148,708		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,100	13,103		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,348	1,348		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,467	36,476		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,550	49,558		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,441	156,457		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	556,520	556,663		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,629	115,870		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,490	124,220		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,380	117,220		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,148	113,016		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	89,638	89,902		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	134,122	133,774		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	96,560	96,451		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,875	109,041		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 364,797	1 368,349		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 243,073	2 250,158		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	100,833	102,233		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,003	103,237		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	124,889	125,440		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,681	1 209,883		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,424	127,479		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,516	15,626		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 917,216	5 929,092		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 170,625	5 211,054		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,000	5 003,986		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,183	2,219		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,900	1,921		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,066	1,102		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	108,767	108,802
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,637	104,665
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,295	106,328
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,195	103,206
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,057	104,092
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,255	107,284
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	104,743	104,776
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	103,932	103,959
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,385	104,407
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	105,764	105,790
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,594	102,624
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	104,702	104,735
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,356	104,384
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,263	107,295
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,054	106,085
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,584	103,612
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,037	103,067
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,074	105,105
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,105	103,139
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,009	104,039
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	104,959	104,987
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,067	103,099
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,173	104,204
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,144	105,175
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	102,678	102,708

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,562	10,565
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,346	103,374
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	103,951	103,978
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	101,746	101,824
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	68,950	68,662
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,283	145,808
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 448,585	1 452,253
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,601	110,647
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,533	108,564
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,344	84,229
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,776	16,785
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	268,966	268,940
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,768	34,778
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 374,046	2 373,087
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,930	76,870
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,516	57,491
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,904	100,946
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,304	111,290
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,993	99,918
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,521	11,509
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,240	12,211
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,666	15,626
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,056	15,007
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	11,452	12,212	12,232
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/34	0,086	10,375	10,820	10,828
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,397	10,591	10,585
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,675	10,701	10,702
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,973	125,943
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,136	126,056
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,516	10,538
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	108,004	107,588
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,347	20,374
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	80,288	80,256
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	83,242	83,096
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,157	98,094
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,155	92,181
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,877	97,920
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	100,663	100,694
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,997	9,997
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,613	9,599
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	92,787	93,353
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	98,222	100,993
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	128,994	132,410
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,683	10,687
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	117,737	118,252
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	117,708	118,077
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,697	101,904
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	99,239	100,316
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	177,104	178,972
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	163,601	165,413
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	143,632	144,428
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 575,166	9 635,753
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,606	18,918
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	132,150	132,741
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 511,201	1 512,003
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	105,575	107,003
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,204	88,756
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,911	116,395
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 795,383	8 846,710
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,196	9,155
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,159	9,075

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS  
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013**

**Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 46 316 905 Dinars et un bénéfice net de la période de 438 165 Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5,92% de l'actif net au 31 décembre 2013, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

- ✓ Les emplois en titres émis ou avalisés par la « BTK » et l'« AMEN BANK » représentent respectivement 10,75% et 11,90% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

**Tunis, 28 Janvier 2014**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



**BILAN**  
arrêté au 31 décembre 2013  
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>		
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 734 628,555	2 716 876,157
Obligations et valeurs assimilées		32 756 805,542	38 414 809,369
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>		
Placements monétaires		3 368 598,624	4 313 776,079
Disponibilités		7 451 925,230	7 602 413,174
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>			
Autres débiteurs		4 947,510	1 575,662
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>46 316 905,461</b>	<b>53 049 450,441</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- Opérateurs créditeurs (*)</b>	<b>3.5</b>	70 496,707	72 396,340
<b>PA2- Autres créditeurs divers (*)</b>	<b>3.5</b>	14 484,618	13 306,890
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>84 981,325</b>	<b>85 703,230</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>46 231 924,136</b>	<b>52 963 747,211</b>
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.7</b>	44 550 995,675	51 217 759,613
<b>CP2- Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		401,302	3,900
Sommes distribuables de l'exercice		1 680 527,159	1 745 983,698
<b>ACTIF NET</b>		<b>46 231 924,136</b>	<b>52 963 747,211</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>46 316 905,461</b>	<b>53 049 450,441</b>

(\*) données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. note 3.5)

## ETAT DE RESULTAT

du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013  
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/10/2013 31/12/2013	01/01/2013 31/12/2013	01/10/2012 31/12/2012	01/01/2012 31/12/2012
<b>PR1- Revenu du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>				
Dividendes		0,000	70 362,073	0,000	76 836,793
Revenus des obligations et valeurs assimilées		384 855,491	1 631 650,360	435 511,567	1 667 916,994
<b>PR2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	128 091,296	331 016,565	78 188,165	423 449,515
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>512 946,787</b>	<b>2 033 028,998</b>	<b>513 699,732</b>	<b>2 168 203,302</b>
<b>CH1- Charges de gestion des placements (**)</b>	<b>3.6</b>	-67 838,026	-253 922,267	-69 738,120	-293 898,650
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>445 108,761</b>	<b>1 779 106,731</b>	<b>443 961,612</b>	<b>1 874 304,652</b>
<b>PR3- Autres produits</b>		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>CH2- Autres charges (**)</b>	<b>3.6</b>	-16 001,491	-62 614,124	-17 370,484	-73 946,308
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>429 107,270</b>	<b>1 716 492,607</b>	<b>426 591,128</b>	<b>1 800 358,344</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-21 105,589	-35 965,448	-76 196,101	-54 374,646
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>3.8</b>	<b>408 001,681</b>	<b>1 680 527,159</b>	<b>350 395,027</b>	<b>1 745 983,698</b>
<b>PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		21 105,589	35 965,448	76 196,101	54 374,646
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 533,946	5 881,678	8 596,443	-8 773,468
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	-1,071	622,797	102 152,630
Frais de négociation		-10 476,711	-10 476,711	0,000	-84,690
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>438 164,505</b>	<b>1 711 896,503</b>	<b>435 810,368</b>	<b>1 893 652,816</b>

(\*\*) données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf.note 3.6)

## VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013

(unité : en Dinars Tunisien)

	01/10/2013 31/12/2013	01/01/2013 31/12/2013	01/10/2012 31/12/2012	01/01/2012 31/12/2012
<b>AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>				
Résultat d'exploitation	429 107,270	1 716 492,607	426 591,128	1 800 358,344
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	19 533,946	5 881,678	8 596,443	-8 773,468
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	-1,071	622,797	102 152,630
Frais de négociation de titres	-10 476,711	-10 476,711	0,000	-84,690
<b>AN2- Distributions de dividendes</b>	0,000	-1 504 863,195	0,000	-1 874 085,125
<b>AN3- Transactions sur le capital</b>				
Souscriptions				
- Capital	38 454 286,275	62 875 542,411	9 972 448,200	41 172 697,800
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 906,910	-680,791	16 629,105	37 861,630
- Régularisation des sommes distribuables	1 352 262,220	2 146 491,391	326 270,590	1 319 334,738
Rachats				
- Capital	-38 091 640,257	-69 539 742,540	-13 402 885,860	-45 211 483,980
- Régularisation des sommes non distribuables	4 440,857	2 713,086	-21 500,058	-44 354,335
- Régularisation des sommes distribuables	-1 373 364,567	-2 423 179,940	-402 466,958	-1 487 210,703
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>782 242,123</b>	<b>-6 731 823,075</b>	<b>-3 075 694,613</b>	<b>-4 193 587,159</b>
<b>AN4- Actif net</b>				
En début de période	45 449 682,013	52 963 747,211	56 039 441,824	57 157 334,370
En fin de période	46 231 924,136	46 231 924,136	52 963 747,211	52 963 747,211
<b>AN5- Nombre d'actions</b>				
En début de période	438 442	508 159	542 252	548 298
En fin de période	442 040	442 040	508 159	508 159
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,588</b>	<b>104,588</b>	<b>104,227</b>	<b>104,227</b>
<b>AN6- Taux de rendement annualisé</b>	<b>3,58%</b>	<b>3,65%</b>	<b>3,42%</b>	<b>3,46%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

#### 2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2013** à **35 491 434,097** dinars contre **41 131 685,526** dinars au **31/12/2012** et se détaille ainsi

## Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	402 339,900	0,87
FINA O SICAV	3 925	409 459,050	407 929,175	0,88
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	757 836,648	1,64
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 166 522,832	2,52
<b>Total</b>	<b>22 370</b>	<b>2 609 527,232</b>	<b>2 734 628,555</b>	<b>5,92</b>

## Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 056 675,048	2,29
BTA 6,9-05/2022	1 000	1 089 500,000	1 101 272,649	2,38
<b>BTA</b>	<b>2 000</b>	<b>2 127 320,000</b>	<b>2 157 947,697</b>	<b>4,67</b>

## Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	366 600,000	370 672,000	0,80
AB SUB 2009/B TV	5 000	366 600,000	370 620,000	0,80
AIL 2012-1 TF	15 000	1 200 000,000	1 236 456,000	2,67
AIL 2009-1	4 100	82 000,000	85 644,080	0,19
AIL 2010-1 5,25 08042015	5 000	200 000,000	206 168,000	0,45
AMEN BANK 2006 TV	5 000	200 000,000	208 168,000	0,45
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	799 900,000	811 500,000	1,76
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	799 900,000	811 500,000	1,76
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 029 224,000	2,23
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	608 000,000	627 232,000	1,36
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 020 256,000	2,21
ATL 2009/3 TMM+0,625 5 ANS	2 900	58 000,000	58 013,920	0,13
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	600 000,000	610 008,000	1,32
ATL 2010-1 TF 5,25	15 000	600 000,000	610 008,000	1,32
ATL 2010-1 TF 5,25	5 000	200 000,000	203 336,000	0,44
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	140 000,000	141 755,600	0,31
ATTIJARI LEASING 2011 13012017	3 000	240 000,000	251 140,800	0,54
BNA SUB 2009	20 000	1 466 400,000	1 513 088,000	3,27
BTE 10ANS 5,25%	10 000	600 000,000	607 456,000	1,31
BTE 2010 TR A TV	7 000	490 000,000	495 952,800	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	475 000,000	496 212,000	1,07
BTE 2011 09022032	5 000	475 000,000	496 212,000	1,07
BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	260 414,000	0,56
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7ANS	35 000	3 000 025,000	3 019 485,000	6,53
CHO 2009 TMM+1	6 000	450 000,000	452 347,200	0,98
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	100 000,000	101 988,000	0,22
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	100 000,000	101 248,000	0,22
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	800 000,000	805 568,000	1,74
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	320 000,000	331 657,600	0,72
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	70 000,000	70 826,000	0,15
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	400 000,000	409 064,000	0,88
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	800 000,000	818 128,000	1,77
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	800 000,000	803 440,000	1,74
HL 2012/1 28092017 1MD 6,75	10 000	800 000,000	811 240,000	1,75
HL 2012/1 6,75 250MD 28092017	2 500	200 000,000	202 810,000	0,44
HL 2013-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 034 632,000	2,24
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	60 000,000	60 894,400	0,13
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	240 000,000	247 101,600	0,53
STB 2010/1 B TF 23032025	10 000	799 900,000	826 292,000	1,79
STB SUB 2011 A 6,1 27012019	5 000	428 570,000	447 994,000	0,97
STM 2007 6,5%	2 000	40 000,000	40 580,800	0,09

STM 2007 6,5%	5 000	100 000,000	101 452,000	0,22
SUB AMEN BANK 2012	10 000	900 000,000	912 192,000	1,97
SUB AMEN BANK 2012	22 223	2 000 070,000	2 026 996,561	4,38
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	401 465,863	0,87
TL SUB 2009	4 000	80 000,000	80 969,600	0,18
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	300 000,000	307 254,000	0,66
TL 2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	400 000,000	402 120,000	0,87
TL2012-1 A TF 6,5 29052017	10 000	800 000,000	823 400,000	1,78
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	800 000,000	834 568,000	1,81
UIB 2009/1	5 000	366 611,786	374 035,701	0,81
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	857 100,000	894 340,000	1,93
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	330 000,000	333 730,320	0,72
<b>Obligations privées</b>	<b>466 523</b>	<b>29 959 676,786</b>	<b>30 598 857,845</b>	<b>66,19</b>

Les entrées en portefeuille-titres du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
<b>-Titres OPCVM</b>		<b>0</b>	<b>0,000</b>
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>26 223</b>	<b>2 400 070,000</b>
ACHAT OBLIGATION 22 223 SUB AMEN BANK 2012	04/12/2013	22 223	2 000 070,000
ACHAT OBLIGATION 4 000 SUB TL 2013-2 B	10/12/2013	4 000	400 000,000
<b>Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		<b>0</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 223</b>	<b>2 400 070,000</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
<b>-Titres OPCVM</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>-Obligations des sociétés:</b>		<b>3 632 975,000</b>	<b>3 632 975,000</b>	<b>0,000</b>
REMBOURSEMENT 20000 CIL 2010/2 TF	03/11/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 TF	15/11/2013	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2010-2	17/11/2013	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2013	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL 2010-2	26/11/2013	400 000,000	400 000,000	0,000
VENTE 20000 ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	04/12/2013	1 500 000,000	1 500 000,000	0,000
VENTE 12500 TL 2010-1 01062015 TV	04/12/2013	500 000,000	500 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2900 ATL 2009/3 TF	30/12/2013	58 000,000	58 000,000	0,000
<b>Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 632 975,000</b>	<b>3 632 975,000</b>	<b>0,000</b>

### 3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **384 855,491** dinars pour la période du **1<sup>er</sup> octobre 2013** au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

<b>Revenus des Obligations et valeurs assimilées :</b>	<b>du 01/10/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>
<b>Dividendes</b>		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	359 851,491	410 507,567
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	25 004,000	25 004,000
<b>TOTAL</b>	<b>384 855,491</b>	<b>435 511,567</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2013** à **10 820 523,854** Dinars et se détaillant comme suit :

#### ➤ Les placements monétaires :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Aval</b>	<b>Côût d'Aquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>0</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00</b>
<b>Bons du Trésor</b>	<b>0</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,00</b>
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>8</b>		<b>3 279 844,722</b>	<b>3 368 598,624</b>	<b>7,29</b>
ELECTROSTAR 90J-06/01/2014	1	BTK	493 603,936	499 644,663	1,08
SERVICOM 90J 21/01/2014	1	-	986 240,786	996 789,516	2,16
STM 200 MD 6% 03022015	1	BTK	200 000,000	208 853,334	0,45
STM 200 MD 6,5% 18052015	1	BTL	200 000,000	206 586,666	0,45
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	BTK	200 000,000	209 591,111	0,45
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	BTL	200 000,000	206 333,334	0,45
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,13
STMHM 1826J-01/03/2015	1	BTK	500 000,000	520 400,000	1,13
<b>Total des placements monétaires</b>			<b>3 279 844,722</b>	<b>3 368 598,624</b>	<b>7,29</b>

#### ➤ Les disponibilités :

<b>Disponibilités</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
Avoirs en Banque	4 403 920,455	9,53
Intérêts courus sur compte bancaire	196,556	0,00
Placements à terme	3 000 000,000	6,49
Intérêts courus sur placements à terme	47 808,219	0,10
<b>Total des disponibilités</b>	<b>7 451 925,230</b>	<b>16,12</b>

### 3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, s'élèvent à **128 091,296** dinars et se détaillent comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>du 01/10/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>
Rémunération du compte de dépôt	16 818,732	21 765,219
Revenus des Billets de Trésorerie	39 655,269	48 886,946
Revenus des Certificats de Dépôt	34 313,186	0,000
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	37 304,109	7 536,000
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>128 091,296</b>	<b>78 188,165</b>

### 3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2013 à 84 981,325** dinars et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérateurs Créditeurs (*)</b>	<b>70 496,707</b>	<b>72 396,340</b>
Gestionnaire	66 945,639	68 845,731
Dépositaire	3 551,068	3 550,609
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>14 484,618</b>	<b>13 306,890</b>
Commissaire aux comptes (*)	8 851,080	8 728,014
Etat Impôts et Taxes	395,428	371,417
Conseil du Marché Financier	5 084,549	4 095,704
Dividendes à payer	153,561	111,755
<b>TOTAL</b>	<b>84 981,325</b>	<b>85 703,230</b>

(\*) Les honoraires dues au commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique PA2 « Autres créditeurs divers » et diminuées de la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres publiés au titre de l'exercice 2012.

### 3.6. Notes sur les charges

<b>Nature des charges</b>	<b>du 01/10/2013 au 31/12/2013</b>	<b>du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>
<b>Charges de gestion des placements (**)</b>	<b>67 838,026</b>	<b>69 738,120</b>
Commissions de gestion	66 945,639	68 845,731
Commissions de dépôt	892,387	892,389
<b>Autres Charges</b>	<b>16 001,491</b>	<b>17 370,484</b>
Honoraires du commissaire aux comptes (**)	2 317,112	2 252,344
Redevances CMF sur les OPCVM	12 607,282	12 965,121
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 023,272	1 028,827
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	50,400	1 124,192
Frais Bancaires	3,425	0,000
Autres Charges	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>83 839,517</b>	<b>87 108,604</b>

(\*\*) Les honoraires du commissaire aux comptes ont été reclassées au niveau de la rubrique CH2 « Autres charges » et diminuées de la rubrique CH2 « Charges de gestion des placements ». Pour les besoins de comparabilité, ces mêmes reclassements ont été opérés sur les chiffres de l'exercice 2012.



### 3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 30/09/2013</b>	
<b>Montant</b>	<b>44 190 913,466</b>
Nominal	44 190 913,466
Nombre de titres	438 442
Nombre d'actionnaires	515
<b>Souscriptions réalisées</b>	
<b>Montant</b>	<b>38 452 379,365</b>
Nominal	38 454 286,275
Régularisation des sommes non distribuables	-1 906,910
Nombre de titres émis	381 525
Nombre d'actionnaires nouveaux	26
<b>Rachats effectués</b>	
<b>Montant</b>	<b>-38 087 199,400</b>
Nominal	-38 091 640,257
Régularisation des sommes non distribuables	4 440,857
Nombre de titres rachetés	-377 927
Nombre d'actionnaires sortants	-58
<b>Capital au 31/12/2013</b>	
<b>Montant</b>	<b>44 550 995,675</b>
Nominal	44 553 559,484
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1,071
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 881,678
Frais de négociation	-10 476,711
Régularisation des sommes non distribuables	2 032,295
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	442 040
Nombre d'actionnaires	483

### 3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions.

	<b>Du 01/10/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>
Résultats distribuables	429 107,270	426 591,128
Régularisations de la période	-21 105,589	-76 196,101
Sommes distribuables	408 001,681	350 395,027

### 4. Autres informations :

#### 4.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### **4.2. Rémunération du dépositaire :**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

#### **4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre du quatrième trimestre de l'année 2013 sont de 2 317,112 dinars TTC.

#### **4.4. Redevance CMF sur les OPCVM :**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

#### **4.5. Etat Impôts et Taxes :**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

#### **4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrement, de publication et d'insertion au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

#### **4.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement des chèques et les frais des placements monétaires

# **AMEN TRESOR SICAV**

## **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013**

### **Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers Intermédiaires arrêtés au 31 décembre 2013**

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### **Etendue de l'examen limité**

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

#### **Opinion**

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «**AMEN TRESOR SICAV**» au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Tunis, le 31 janvier 2014**

**Le Commissaire aux Comptes :**

**P/ HLB GSAudit&Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

**BILAN**  
**AU 31/12/2013**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>Au 31/12/2013</u></b>	<b><u>Au 31/12/2012</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>46 074 721</b>	<b>51 561 731</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	3 053 403	3 266 891
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 021 318	48 294 840
c-Autres valeurs		0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>15 732 576</b>	<b>18 909 340</b>
a-Placements monétaires	3-2	8 628 255	7 990 575
b-Disponibilités	3-3	7 104 321	10 918 765
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		0	0
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>61 807 297</b>	<b>70 471 071</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>		38 574	98 705
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>		18 001	10 789
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>56 575</b>	<b>109 494</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	3-4	<b>59 494 877</b>	<b>68 090 502</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	3-5	<b>2 255 845</b>	<b>2 271 075</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 418	87
b-Sommes distribuables de la période		2 251 427	2 270 988
<b>ACTIF NET</b>		<b>61 750 722</b>	<b>70 361 577</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>61 807 297</b>	<b>70 471 071</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31/12/2013**  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du 01/10/2012	Du 01/01/2012
		01/10/2013	01/01/2013	Au 31/12/2012	Au 31/12/2012
		Au	Au		
		31/12/2013	31/12/2013		
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-1	<b>544 518</b>	<b>2 353 562</b>	<b>611 651</b>	<b>2 251 140</b>
a-Dividendes		0	122 684	0	145 163
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		544 518	2 230 878	611 651	2 105 977
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-2	<b>257 743</b>	<b>796 769</b>	<b>192 934</b>	<b>658 515</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>802 261</b>	<b>3 150 331</b>	<b>804 585</b>	<b>2 909 656</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	3-6	<b>-116 476</b>	<b>-489 875</b>	<b>-145 568</b>	<b>-505 949</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>685 785</b>	<b>2 660 456</b>	<b>659 017</b>	<b>2 403 706</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0	0	0
<b>CH 2-Autres charges</b>	3-7	-22 593	-80 900	-22 044	-79 722
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>663 192</b>	<b>2 579 555</b>	<b>636 973</b>	<b>2 323 985</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-213 215	-328 128	-303 079	-52 996
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>449 977</b>	<b>2 251 427</b>	<b>333 895</b>	<b>2 270 988</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		213 215	328 128	303 079	52 996
_ Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres		30 007	5 355	29 008	32 050
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		21 625	27 860	23 666	299 808
_ Frais de négociation		-774	-1 057	-2 814	-5 730
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>714 050</b>	<b>2 611 713</b>	<b>686 833</b>	<b>2 650 113</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**AU 31/12/2013**

**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Du</u> <u>01/10/2013</u>	<u>Du 01/01/2013</u>	<u>Du 01/10/2012</u>	<u>Du 01/01/2012</u>
	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2013</u>	<u>Au 31/12/2012</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>				
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>714 050</b>	<b>2 611 713</b>	<b>686 833</b>	<b>2 650 113</b>
a-Résultat d'exploitation	663 192	2 579 555	636 973	2 323 985
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	30 007	5 355	29 008	32 050
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	21 625	27 860	23 666	299 808
d-Frais de négociation de titres	-774	-1 057	-2 814	-5 730
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>-2 149 677</b>	<b>0</b>	<b>-2 455 356</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-6 400 684</b>	<b>-9 072 890</b>	<b>-8 606 060</b>	<b>21 742 216</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>19 609 208</b>	<b>92 412 439</b>	<b>36 390 329</b>	<b>156 019 591</b>
_ Capital	18 983 638	90 310 302	35 184 229	152 244 202
_ Régularisation des sommes non distribuables	3 473	-16 677	150 020	235 920
_ Régularisation des sommes distribuables	622 097	2 118 814	1 056 080	3 539 469
_ Droits d'entrée	0	0	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b>-26 009 892</b>	<b>-101 485 329</b>	<b>-44 996 389</b>	<b>-134 277 375</b>
_ Capital	-25 168 704	-98 936 799	-43 448 205	-131 080 431
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 418	15 391	-189 112	-259 883
_ Régularisation des sommes distribuables	-835 770	-2 563 921	-1 359 072	-2 937 060
_ Droit de sortie	0	0	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-5 686 634</b>	<b>-8 610 855</b>	<b>-7 919 227</b>	<b>21 936 973</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>				
a- En début de période	<b>67 437 356</b>	<b>70 361 577</b>	<b>78 280 804</b>	<b>48 424 603</b>
b- En fin de période	<b>61 750 722</b>	<b>61 750 722</b>	<b>70 361 577</b>	<b>70 361 577</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u></b>				
a-En début de période	<b>644 320</b>	<b>668 288</b>	<b>749 758</b>	<b>459 646</b>
b-En fin de période	<b>583 616</b>	<b>583 616</b>	<b>668 288</b>	<b>668 288</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,807</b>	<b>105,807</b>	<b>105,286</b>	<b>105,286</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>0</b>	<b>3,398</b>	<b>0</b>	<b>3,916</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>1,09%</b>	<b>3,72%</b>	<b>0,84%</b>	<b>3,65%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2013 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	3 053 403
Obligations	2	34 291 516
Bons de trésor assimilables	3	8 729 802
<b>Total</b>		<b>46 074 721</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

**(1) Actions et valeurs assimilées :**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Action SICAV (SICAV BH OBLIGATAIRE)	29 771	3 015 995	3 053 403	4,94%
<b>TOTAL</b>		<b>3 015 995</b>	<b>3 053 403</b>	<b>4,94%</b>

**(2) Obligations**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	439 998	458 284	0,74%
AB 2008 TA	5 000	333 333	344 017	0,56%
AB 2008 TAA	3 995	266 335	275 222	0,45%
AB 2008 TB	15 000	1 125 000	1 163 832	1,88%
AB 2009 CA	5 000	366 667	370 739	0,60%
AB 2010	17 800	1 424 000	1 445 389	2,34%
AB 2012B	5 000	450 000	456 284	0,74%
AIL 2009-1	2 500	50 000	52 222	0,08%
AIL 2011-1	5 000	300 000	309 376	0,50%
AIL 2013	10 000	1 000 000	1 032 984	1,67%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 028 232	1,67%
ATL 2008	5 000	500 000	510 128	0,83%
ATL 2009	10 000	200 000	205 808	0,33%
ATL 2009/3	5 000	200 000	200 024	0,32%
ATL 2010-1	21 100	844 000	858 078	1,39%
MODSING2012	5 000	500 000	522 580	0,85%
MX 2010 TB	10 000	800 000	823 672	1,33%
PANOBOIS2007	5 000	200 000	207 580	0,34%
SIHM 2008TB	3 000	120 000	121 870	0,20%
SIHM 2008TD	5 000	200 000	203 116	0,33%
STM 2007 TB	5 500	110 000	111 597	0,18%
STM 2007 TC	1 000	20 000	20 290	0,03%
STM 2007 TD	5 000	100 000	101 452	0,16%
STM 2007 TE	7 000	140 000	142 033	0,23%
TLG 2009 SUB	7 500	150 000	151 818	0,25%
TLG 2010/2	1 000	40 000	40 212	0,07%
TLG 2010/22	1 000	40 000	40 212	0,07%
TLG 2011-2	5 000	300 000	302 504	0,49%
TLG 2012-1	10 000	800 000	823 400	1,33%
UBCI 2013	2 500	250 000	259 316	0,42%
UIB 2011-2	5 000	428 571	447 191	0,72%
UIB 2012-1A	20 000	2 000 000	2 098 320	3,40%
UNIFAC 2010	11 000	660 000	686 338	1,11%
<b>TOTAL</b>		<b>33 396 344</b>	<b>34 291 516</b>	<b>55,53%</b>



**(3) BTA:**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 131 684	3,45%
BTA101018	800	786 640	795 440	1,29%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 971 451	3,19%
BTZ111016	677	363 549	522 830	0,85%
BTZ111016AB	369	265 459	365 535	0,59%
BTZ111016AC	68	48 919	67 365	0,11%
BTZ111016AD	72	51 797	71 332	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	74 308	0,12%
BTZ111016AF	45	32 373	44 646	0,07%
BTZ111016AG	40	29 968	40 898	0,07%
BTZ111016AH	50	36 340	50 008	0,08%
BTZ111016AI	55	39 974	55 016	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	58 021	0,09%
BTZ111016AK	60	43 608	60 027	0,10%
BTZ111016AL	62	45 062	62 031	0,10%
BTZ111016AM	153	111 690	153 908	0,25%
BTZ111016AN	140	102 200	140 839	0,23%
BTZ111016AO	446	315 813	440 170	0,71%
BTZ111016C	375	269 775	372 189	0,60%
BTZ111016D	408	293 515	404 985	0,66%
BTZ111016E	50	36 340	50 106	0,08%
BTZ111016F	55	39 974	55 123	0,09%
BTZ111016G	60	43 608	60 139	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	62 150	0,10%
BTZ111016I	65	47 242	65 161	0,11%
BTZ111016J	550	401 500	554 440	0,90%
<b>TOTAL</b>		<b>7 507 317</b>	<b>8 729 802</b>	<b>14,14%</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/10/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Dividendes	0	122 684	0	145 163
Revenus des obligations	436 849	1 775 787	500 156	1 655 056
Revenus des BTA	107 669	455 091	111 495	450 921
<b>TOTAL</b>	<b>544 518</b>	<b>2 353 562</b>	<b>611 651</b>	<b>2 251 140</b>

**3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 8 628 255 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date de souscription	Date d'échéance	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BIT	03/11/2013	01/02/2014	UNIFACTORING	-	500 000	492 773	497 481	7 227	0,81%
BIT	05/11/2013	03/02/2014	AMS	-	850 000	837 124	845 222	12 876	1,37%
BIT	12/07/2013	08/01/2014	UNIFACTORING	-	1 500 000	1 458 078	1 498 313	41 922	2,43%
BIT	10/12/2013	10/03/2014	AMS	-	850 000	837 075	840 189	12 925	1,36%
BIT	13/11/2013	11/02/2014	UNIFACTORING	-	1 000 000	985 546	993 350	14 454	1,61%
BIT	15/11/2013	13/02/2014	ATTIJARI LEASING	-	1 000 000	984 968	992 747	15 032	1,61%
BIT	21/11/2013	20/01/2014	AURES AUTO	AMEN BANK	1 000 000	990 175	996 863	9 825	1,61%
BIT	24/12/2013	24/03/2014	ECONOMIC AUTO	STUSID BANK	500 000	492 157	492 841	7 843	0,80%
BIT	29/10/2013	27/04/2014	HANNIBAL LEASE	-	1 000 000	969 897	980 337	30 103	1,59%
CD	15/11/2013	03/05/2014	AMEN BANK	-	500 000	486 735	490 912	13 265	0,79%
<b>TOTAL</b>					<b>8 700 000</b>	<b>8 534 528</b>	<b>8 628 255</b>	<b>165 472</b>	<b>13,97%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période
	Du 01/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/10/2012 au 31/12/2012	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Placement en compte courant à terme	103 043	335 613	51 352	167 101
Billets de trésorerie	118 339	339 302	94 449	355 558
Certificat de dépôt	11 757	30 350	33 033	76 280
Compte Rémunéré	24 604	91 504	14 100	59 576
<b>TOTAL</b>	<b>257 743</b>	<b>796 769</b>	<b>192 934</b>	<b>658 515</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 7 104 321 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	6 850 000	7 026 270	11,38%
Avoirs en banque		78 051	0,13%
<b>TOTAL</b>	<b>6 850 000</b>	<b>7 104 321</b>	<b>11,50%</b>

- (i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur au 31/12/2013	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	02/01/2014	204 932	6,2
PLACT	AMEN BANK	02/02/2014	359 293	3,66
PLACT	AMEN BANK	04/01/2014	1 059 354	3,73
PLACT	AMEN BANK	04/03/2014	1 004 143	6,75
PLACT	AMEN BANK	05/03/2014	501 997	6,75
PLACT	AMEN BANK	16/03/2014	423 408	4,07
PLACT	AMEN BANK	24/03/2014	202 685	6,25
PLACT	AMEN BANK	27/05/2014	1 507 831	6,91
PLACT	AMEN BANK	27/05/2014	301 566	6,91
PLACT	AMEN BANK	30/03/2014	400 128	7,3
PLACT	AMEN BANK	30/04/2014	1 060 933	4,55
<b>TOTAL</b>			<b>7 026 270</b>	

### 3.4 Capital

<b>Capital au 31/12/2012</b>	<b>68 090 502</b>
Souscriptions	90 310 302
Rachats	-98 936 799
Frais de négociation	-1 057
VDE / titres OPCVM	37 408
+/- V réalisée emprunts société	-1 586
+/- V réalisée sur Titre Etat	17 160
+/- V réalisée sur titres OPCVM	12 286
+/- V report/titres OPCVM	-32 054
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-16 677
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	15 391
<b>Capital au 31/12/2013</b>	<b>59 494 877</b>

La variation de l'Actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à - 8 610 855 DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2013 est de 583 616 contre 668 288 au 31/12/2012.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31/12/2012</b>	<b>1 013</b>
Nombre d'actionnaires entrants	815
Nombre d'actionnaires sortants	-817
<b>Nombre d'actionnaires au 31/12/2013</b>	<b>1 011</b>

### 3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2013 s'élèvent à 2 255 845 DT et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 31/12/2013</b>	<b>Valeur au 31/12/2012</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4 418	87
Résultat d'exploitation	2 579 555	2 323 985
Régularisation du résultat d'exploitation	-328 128	-52 996
<b>Total</b>	<b>2 255 845</b>	<b>2 271 075</b>

### 3.6 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire AMEN INVEST.

<b>Désignation</b>	<b>Période Du 01/10/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Période Du 1/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Période Du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>	<b>Période Du 1/01/2012 au 31/12/2012</b>
Rémunération du gestionnaire	116 476	489 875	145 568	505 949
<b>TOTAL</b>	<b>116 476</b>	<b>489 875</b>	<b>145 568</b>	<b>505 949</b>

### 3.7 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

<b>Désignation</b>	<b>Période Du 01/10/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013</b>	<b>Période Du 01/10/2012 au 31/12/2012</b>	<b>Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012</b>
Redevance du CMF	16 639	69 982	20 795	72 279
Services bancaires et assimilés	769	2 598	228	885
TCL	1 985	5 120	1 021	6 558
Jetons de présence	3 200	3 200	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 593</b>	<b>80 900</b>	<b>22 044</b>	<b>79 722</b>

# POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 44.624.533 dinars et un résultat net de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013 de 433.219 dinars.

#### ***Responsabilité de la Direction***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### ***Etendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Observations***

Les charges ne prennent pas en compte des agios débiteurs figurant sur le relevé bancaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour un montant de 5 369 dinars. Le gestionnaire a contesté la réalité de ces agios auprès de la Banque de l'Habitat par une réclamation notifiée par mail en date du 13 février 2013. Toutefois, cette réclamation demeure sans suite à ce jour. La prise en compte éventuelle de ces charges pour le calcul de la valeur liquidative du 31 décembre 2013 aurait pour effet de minorer cette dernière de 12 millimes.

#### ***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 11,21% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 décembre 2013, 91,65% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des billets de trésorerie effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

**Tunis, le 31 Janvier 2014**

**Le Commissaire Aux Comptes :  
Samir Labidi**

**BILAN**  
**au 31 Décembre 2013**  
(Unité : 1000 TND)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>40 897,983</b>	<b>36 493,897</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 046,245	2 433,969
b - Obligations et Valeurs assimilées		39 851,738	34 059,928
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>3 726,550</b>	<b>17 095,113</b>
a - Placement monétaires	<b>3-3</b>	3 522,897	13 987,828
b – Disponibilités	<b>3-11</b>	203,653	3 107,285
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>44 624,533</b>	<b>53 589,010</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	103,266	111,505
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	36,235	16,281
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>139,501</b>	<b>127,786</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 –Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>42 939,799</b>	<b>51 642,038</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>1 545,233</b>	<b>1 819,186</b>
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,403	0,284
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 544,830	1 818,902
<b>ACTIF NET</b>		<b>44 485,032</b>	<b>53 461,224</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>44 624,533</b>	<b>53 589,010</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2013

	Notes	Période du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 Au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u></b>	3-2	469,755	1 780,622	340,456	1 483,068
a - Dividendes		-	28,724	-	193,652
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		469,755	1 751,898	340,456	1 289,416
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	3-4	86,702	463,918	204,533	453,599
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		556,457	2 244,540	544,989	1 936,667
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	3-9	103,267	425,088	111,505	372,975
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		453,190	1 819,452	433,484	1 563,692
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	3-10	25,411	83,795	19,522	70,109
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		427,779	1 735,657	413,962	1 493,583
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		- 132,444	- 190,827	140,450	325,319
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		295,335	1 544,830	554,412	1 818,902
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		132,444	190,827	-140,450	-325,319
* Variation des +/- values potentielles sur titres		1,321	- 4,783	11,698	1,190
* +/- values réalisées sur cession des titres		4,119	51,142	23,559	-22,674
* Frais de négociation		-	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		433,219	1 782,016	449,219	1 472,099



**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 01<sup>er</sup> Octobre au 31 décembre 2013

	Période du 01/10/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 Au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
<b>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</b>				
a - Résultat d'exploitation	427,779	1 735,657	413,962	1 493,583
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	1,321	- 4,783	11,698	1,190
c - +/- values réalisées sur cession de titres	4,119	51,142	23,559	-22,674
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	1 648,073	-	1 305,903
<b>AN 3 -Transaction sur le capital</b>				
a – Souscriptions	9 009,303	42 393,510	10 202,753	28 053,381
* Capital	8 718,000	40 879,600	9 919,100	27 363,400
* Régularisation des sommes non distrib.	- 4,252	- 31,519	-17,058	-48,476
* Régularisations des sommes distrib.	295,555	1 545,429	300,711	738,457
* Droits d'entrée				
b – Rachats	12 812,271	51 503,645	5 170,812	14 525,954
* Capital	12 390,200	49 631,500	5 018,600	14 151,700
* Régularisation des sommes non distrib.	- 5,963	- 34,821	-8,022	-24,968
* Régularisation des sommes distrib.	428,033	1 906,965	160,234	399,222
* Droits de sortie				
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 3 369,749</b>	<b>- 8 976,192</b>	<b>5 481,160</b>	<b>13 693,623</b>
<b>AN 4 - Actif Net</b>				
a - En début de période	47 854,781	53 461,224	47 980,064	39 767,602
b - En fin de période	44 485,032	44 485,032	53 461,224	53 461,224
<b>AN 5 - Nombre d'actions</b>				
a - En début de période (mille actions )	466,320	517,117	468,112	385,000
b - En fin de période (mille actions)	429,598	429,598	517,117	517,117
<b>VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE PERIODE (EN DINAR)</b>	<b>102,622</b>	<b>103,383</b>	<b>102,497</b>	<b>103,292</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)</b>	<b>103,550</b>	<b>103,550</b>	<b>103,383</b>	<b>103,383</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,90%</b>	<b>3,56%</b>	<b>0,86%</b>	<b>3,34%</b>

NB :Le taux de rendement correspond à l'évolution de la valeur liquidative entre le début et la fin de la période tout en considérant l'effet de toute distribution de dividendes intervenue durant la période en question.

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2013  
(Unité Dinars Tunisiens)

### **1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2 - Principes comptables appliqués :**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-2 Evaluation des autres placements :**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 40.897.983 Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% Actif	% Actif net	Note / Garantie
<b>Titres émis par le Trésor</b>	<b>14.200</b>	<b>14.200.000</b>	<b>14.593.540</b>	<b>32,70%</b>	<b>32,81%</b>	<b>ETAT</b>
BTA 5,50% Octobre 2018	5.000	5.000.000	4.933.724	11,06%	11,09%	ETAT
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.659.816	21,65%	21,71%	ETAT
<b>Titres émis par des sociétés</b>	<b>294.000</b>	<b>24.459.364</b>	<b>25.258.198</b>	<b>56,60%</b>	<b>56,78%</b>	
Amen BANK 2011-1	20.000	1.600.000	1.620.750	3,63%	3,64%	-
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	366.600	370.673	0,83%	0,83%	-
ATL 2010-1	5.000	200.000	203.337	0,46%	0,46%	BBB
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.075.713	4,65%	4,67%	BBB(tun)
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	503.708	1,13%	1,13%	BBB(tun)
ATTIJARI BANK 2010	13.000	928.564	965.628	2,16%	2,17%	Attijari Bank
BH 2009	5.000	423.000	423.049	0,95%	0,95%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	1.000.000	1.027.871	2,30%	2,31%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	1.000.000	1.025.944	2,30%	2,31%	BBB-
CHO 2009	2.000	150.000	150.018	0,34%	0,34%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	800.000	805.561	1,81%	1,81%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	320.000	329.468	0,74%	0,74%	A BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	799.900	826.289	1,85%	1,86%	STB
STB sub 2011	30.000	2.571.300	2.687.841	6,02%	6,04%	STB
TUNISIE LEASING 2009-2	15.000	600.000	618.736	1,39%	1,39%	BBB+
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	400.000	402.121	0,90%	0,90%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	2.000.000	2.096.934	4,70%	4,71%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.612.904	5,86%	5,87%	BBB
UIB 2011- catégorie B	20.000	1.800.000	1.831.814	4,10%	4,12%	UIB
EO UIB 2012-1	20.000	2.000.000	2.098.315	4,70%	4,72%	UIB
AIL 2013-1	15.000	1.500.000	1.549.479	3,47%	3,48%	A+(tun)
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.032.044	2,31%	2,32%	-
<b>OPCVM</b>	<b>10.201</b>	<b>1.044.855</b>	<b>1.046.245</b>	<b>2,34%</b>	<b>2,35%</b>	
SICAV BH OBLIGATAIRE	10.201	1.044.855	1.046.245	2,34%	2,35%	-
<b>Total du portefeuille-titres</b>		<b>39.704.219</b>	<b>40.897.983</b>	<b>91,65%</b>	<b>91,94%</b>	

La valeur des BTA au 31/12/2013 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 14.224Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du 01-10-2013 au 31-12-2013, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de 663.500 Dinars.

### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1.780.622 DT** pour la période allant du **01-01-2013** au **31-12-2013**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 1/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Revenus des BTA	156.880	626.411	157.485	626.511
Revenues des OPCVM	-	28.724	-	193.652
Revenus des obligations	312.875	1.125.487	182.971	662.905
<b>Total</b>	<b>469.755</b>	<b>1.780.622</b>	<b>340.456</b>	<b>1.483.068</b>

### 3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2013** à **3.522.897 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31-12-2013	% actif	Emetteur	Garantie
Billet de trésorerie ST MOURADI	500.000	522.027	1,17%	ST MOURADI	BH
Billet de trésorerie SH EI Kantaoui	2.000.000	2.005.200	4,49%	SH EI Kantaoui	BH
BDT301213/290114ML	995.360	995.670	2,23%	MODERN LEASING	BBB (tun)
<b>Total</b>	<b>3.495.360</b>	<b>3.522.897</b>	<b>7,89%</b>		

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-01-2013** au **31-12-2013** un montant de **463.918 DT** et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésoreries, les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 1/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Intérêts des placements à termes	433	6.827	155	1.946
Intérêts des billets de trésoreries	75.469	350.039	143.610	383.235
Intérêts des certificats de dépôts	10.800	107.052	60.768	68.418
<b>Total</b>	<b>86.702</b>	<b>463.918</b>	<b>204.533</b>	<b>453.599</b>

### 3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-01-2013** au **31-12-2013** ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du **01-01-2012** au **31-12-2012** se détaillent ainsi :

Libellé	2013	2012
<b>Capital initial au 1er Janvier</b>		
Montant	51.642.038	38.475.331
Nombre d'actions	517.117	385.000
Nombre d'actionnaires	813	899

<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (nominal)	40.879.600	27.363.400
Régul. des sommes non distribuables	-31.519	-48.477
Nombre d'actions émises	408.796	273.634
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (nominal)	49.631.500	14.151.700
Régul. des sommes non distribuables	-34.821	-24.968
Nombre d'actions rachetées	496.315	141.517
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-4.783	1.190
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	51.142	-22.674
Frais de négociation	-	-
<b>Capital au 31 Décembre</b>		
Montant	42.939.799	51.642.038
Nombre d'actions	429.598	517.117
Nombre d'actionnaires	714	813

### 3-6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **31-12-2013** comme suit :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	486	-82	403
Sommes distribuables exercice en cours	1.735.657	-190.827	1.544.830
<b>Total</b>	<b>1.736.142</b>	<b>-190.909</b>	<b>1.545.233</b>

### 3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2013** à **103.266 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire à payer	18.223	19.677
Rémunération du distributeur à payer	85.043	91.828
<b>Total</b>	<b>103.266</b>	<b>111.505</b>

### 3-8 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2013** à **36.235 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Etat retenues à la source	15.750	-
Honoraires du commissaire aux comptes	15.551	11.554
Redevances CMF à régler	3.989	4.250
Autres charges AGO amortis	-	-
TCL à payer	945	477
<b>Total</b>	<b>36.235</b>	<b>16.281</b>

### 3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du distributeur et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de distribution et de gestion conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-01-2013** au **31-12-2013** à **425.088 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	18.224	75.016	19.677	65.819
Rémunération du distributeur	85.043	350.073	91.828	307.156
<b>Total</b>	<b>103.267</b>	<b>425.088</b>	<b>111.505</b>	<b>372.975</b>

### 3-10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les charges de pré-exploitation, la T.C.L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-01-2013** au **31-12-2013** à **83.795DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 1/10/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/10/2012 au 31/12/2012	Du 1/1/2012 au 31/12/2012
Redevances CMF	12.149	50.010	13.118	43.879
Honoraires du commissaire aux comptes	11.758	22.909	3.758	14.914
Autres charges AGO amortis	100	4.957	1.240	6.405
T.C.L	1.403	5.613	1.407	4.911
Autres charges	-	305	-1	-
<b>Total</b>	<b>25.411</b>	<b>83.795</b>	<b>19.522</b>	<b>70.109</b>

### 3-11 Disponibilités :

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **31-12-2013** à **203.653 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à vue	203.653	3.107.285
Placements à terme	-	-
<b>Total</b>	<b>203.653</b>	<b>3.107.285</b>